

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 15 JUIN 2018 À 19 H 00**

L'an deux mille dix-huit, le quinze du mois de juin, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Andernos-les-Bains se sont réunis au lieu habituel des séances, à l'hôtel de ville, 179 Boulevard de la République, sous la présidence de Jean-Yves ROSAZZA, maire. Les membres du conseil municipal ont été convoqués en date du 8 juin 2018.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean-Yves ROSAZZA, Maire,
Thierry ROSSIGNOL - Pascal CHAUVET - Catherine RAUTURIER - Roger TREUTENAËRE -
Jean-Marie DUCAMIN - Sophie MARTEL -, Adjoint au Maire,
Thierry CHAMOULAUD, Conseiller délégué,
Jean-Marie GIRAULT - Bernard LAHAYE - Sylvie CALASCIBETTA - Jean-Philippe BOUDARD -
Noëlle PERES - Delphine LACAZE - Catherine BRISSET - - Fanny GARMENDIA - Audrey BRIZARD-
TOYES - Marie-France COMTE - Catherine LACAZE - Bernard CAZENEUVE - Jean-Grégory
SIROU-
Evelyne WISNIEWSKI, Samuel CACHEUR, conseillers municipaux formant les membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS OU REPRÉSENTÉS :

Sylvie MINVIELLE a donné procuration Sophie MARTEL - Éric COIGNAT a donné procuration à
Pascal CHAUVET - Aude GALLANT a donné procuration à Fanny GARMENDIA - René GRÉGOIRE -
Karine HERROIN - Pierre-Emmanuel RAUX a donné procuration à Roger TREUTENAËRE -
Anne-Laure ALBO a donné procuration à Thierry ROSSIGNOL - Emmanuel ARTIS a donné
procuration à Bernard CAZENEUVE - Valérie LAFARGUE a donné procuration à
Evelyne WISNIEWSKI - Josiane BODIN a donné procuration à Jean-Grégory SIROU.

ÉTAIT SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Catherine LACAZE

OBJET :

2018-058

**TARIFS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE
- à compter du 1^{er} septembre 2018 -**

Monsieur Thierry CHAMOULAUD, Conseiller Délégué, expose :

« Mes chers collègues,

L'École Municipale de Musique a accueilli 146 élèves pour l'année 2017/2018 dans ses locaux situés Place de l'Étoile.

Après consultation des représentants de l'association des parents d'élèves en date du 29 mai 2018, nous proposons de reconduire, pour l'année 2018/2019, la tarification de l'année en cours.

Le tableau des droits d'inscription et des tarifs s'établit ainsi :

Droits d'inscription : 120 € par Andernosien - 162 € par personne extérieure

Une dégressivité tarifaire de 20% est appliquée sur les droits d'inscription lors de l'adhésion d'un 2ème enfant.

	Résidant à Andernos les Bains		Résidant à l'extérieur de la commune	
Élève	Enfants		Enfants	
	Éveil musical	180 €	Éveil musical	348 €
	Instrument et solfège	357 €	Instrument et solfège	694 €
	Ateliers (musique assistée par ordinateur ou instrument)	180 €	Ateliers (musique assistée par ordinateur ou instrument)	348 €
	Adultes		Adultes	
	Instrument seul	254 €	Instrument seul	529 €
	Instrument et solfège	552 €	Instrument et solfège	1043 €
	Ateliers (musique assistée par ordinateur ou instrument)	254 €	Ateliers (musique assistée par ordinateur ou instrument)	529 €
Élève adhérent de l'Harmonie	Enfants		Enfants	
	Instrument et solfège	307 €	Instrument et solfège	559 €
	Adultes		Adultes	
	Instrument	196 €	Instrument	380 €
	Instrument et solfège	436 €	Instrument et solfège	762 €

En cas d'inscription en cours d'année, les frais d'inscription sont calculés au nombre de trimestres, à savoir :

- Inscription entre septembre et décembre : 120 € (ALB) ou 162 € (hors ALB) payable en 3 fois
- Inscription entre janvier et mars : 80 € (ALB) ou 108 € (hors ALB) payable en 2 fois
- Inscription entre avril et juin : 40 € (ALB) ou 54 € (hors ALB) payable en 1 fois

Les tarifs des leçons sont quant à eux calculés au prorata du nombre de mois restants sur l'année en cours.

Je vous remercie de bien vouloir approuver les dispositions ci-dessus ».

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants présents ou représentés : APPROUVE les dispositions ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme,
En mairie, le 15 juin 2018
Le Maire



Jean-Yves ROSAZZA

Accusé de réception en préfecture
033-213300056-20180615-2018-058-DE
Date de télétransmission : 20/06/2018
Date de réception préfecture : 20/06/2018

Hôtel de Ville

B.P. 30 | 33510 Andernos-les-Bains
Tél. : +33 (0)5 57 76 11 00 | Fax : +33 (0)5 57 76 11 10
www.andernoslesbains.fr